

MONUMENTA IURIS CANONICI
SERIES C : SUBSIDIA
vol. 16

Proceedings of the
Fifteenth International Congress
of Medieval Canon Law

PARIS, 17 - 23 JULY 2016

FLORENCE DEMOULIN-AUZARY

NICOLAS LAURENT-BONNE

FRANCK ROUMY

ediderunt

ANNA CLAIRE MONTEALEGRE

adlaborante

Città del Vaticano
Biblioteca Apostolica Vaticana
2022

MONUMENTA IURIS CANONICI

Collectio tribus seriebus constat :

SERIES A : CORPUS GLOSSATORUM, sive editiones criticae auctorum operumve
anonymorum iuris canonici classici

SERIES B : CORPUS COLLECTIONUM, sive editiones criticae vel analyticae collectionum
canonum et decretalium Medii Ævi

SERIES C : SUBSIDIA, sive studia varia, repertoria aliaque instrumenta iuri canonico
Medii Ævi perquirendo utilia

The Bibliographical Record can be found at :

www.vaticanlibrary.va

Proprietà letteraria riservata
© Biblioteca Apostolica Vaticana, 2022
ISBN : 978-88-210-1095-8

Entre théorie et pratique de la représentation pontificale en Hongrie aux XII^e-XIII^e siècles*

GERGELY KISS

The historiography of the pontifical representation is very rich concerning the classification of the popes' *alter ego* or their geographical limitation. The Hungarian documentation shows however serious divergences. The distinction of the three types of legates in its classical form in the canon law gave much trouble not only contemporary people but today's researchers as well. Also the geographical limitation of those representants rises question to be answered. By concreat exemple from the 12th-13th centuries, I propose to (re)open a discussion on the relation (competition, parallelism, completion) of the theory and the practice of the pontifical representation in Hungary in the 12th-13th centuries.

La représentation pontificale, comme la recherche l'a abondamment souligné, est un sujet fort complexe. Parmi les différents aspects – visuel, rituel, économique ou juridique – je me concentrerai ici sur le dernier, sous l'angle plus particulier de la légation. Le but de la présente analyse est avant tout de cerner les notions utilisées pour désigner les représentants du pape dans le royaume de Hongrie, du milieu du XII^e à la fin du XIII^e siècle, durant une période où ceux-ci entrent dans les catégories du droit canonique. Le sujet a fait l'objet de peu d'études systématiques. Confronter le vocabulaire utilisé aux activités de ces envoyés pontificaux permet pourtant de préciser la nature d'une mission parfois voilée par l'imprécision ou l'ambiguïté des appellations appliquées à ceux chargés de l'accomplir. Cette question en soulève aussitôt une autre, relative aux limites géographiques dans lesquelles s'exerçaient les légations romaines.

I. — LE VOCABULAIRE DE LA REPRÉSENTATION PONTIFICALE EN HONGRIE AUX XII^e-XIII^e SIÈCLES

Avant d'aborder les questions lexicales, notons que les sources disponibles sont très variables, non seulement en quantité, mais surtout en qualité. 1 / En premier lieu figurent les *actes pontificaux* qui établissent, avec plus ou moins de précision, la qualité, l'objet et le cadre géographique des légations. 2 / Elles sont suivies des *actes émis par les représentants pontificaux eux-mêmes*, largement moins nombreux, auxquels s'ajoutent 3 / *ceux d'autorités locales réagissant* à leur présence et, enfin, 4 / les *sources narratives*. Distinguer ces documents est d'autant plus important que chacun d'eux revêt une valeur fort différente. Les actes pontificaux ou émanant d'envoyés du pape sont les plus pertinents pour la présente recherche, en ce qu'ils formulent une réalité juridique propre à la curie romaine et constituent en même temps, lorsqu'ils prennent la forme de décrétales, une source de référence pour le droit canonique en pleine expansion. Les chartes émises par les destinataires locaux sont parfois plus ambiguës, simplifiant voire gommant l'aspect juridique de la légation. Les sources narratives, quant à elles, usent généralement du terme 'légal' pour désigner l'envoyé romain, mais ne se préoccupent pas de distinguer différents types de représentants, non plus que de déterminer leur autorité respective¹.

* La présente recherche a été soutenue par l'Office National de la Recherche, du Développement et de l'Innovation (NKFIH NN 109690, 124763) ; l'auteur est membre du groupement de recherche 'MTA-DE "Lendület" Magyarország a Középkori Európában Kutatócsoport'.

1. Par ex. E. Szentpétery, *Scriptores rerum Hungaricarum tempore ducum regumque stirpis Arpadianae gestarum*, 2 vol., Budapestini, 1937-1938, I, p. 473, 481-482, 485-486, II, p. 44, 46-48, 282, 283-284.

Les actes pontificaux ou émanant des représentants du pape (1-2) sont ceux offrant le plus de consistance pour étudier l'utilisation des termes désignant les envoyés du pontife. Dans la grande majorité des cas étudiés, les lettres des papes se servent du mot *legatus* sans ajouter d'autre précision². Au début de la période envisagée, qui commence au milieu du XI^e siècle, plusieurs se limitent à une simple formule comme *venerabilis frater noster* ou *dilectus filius noster*³. Le phénomène ne saurait surprendre en un temps où l'usage du mot *legatus* et, surtout, son interprétation en droit canonique n'en sont qu'à leurs balbutiements⁴. L'expression *legatus a latere*, très peu utilisée, ne se rencontre que dans quatre cas⁵. Les formules *auctoritate apostolica*, *auctoritate nostra* ou *auctoritate Romane ecclesie*, qui en constituent des variantes, n'apparaissent elles-mêmes que trois fois. Une autre expression mérite toutefois d'être relevée : *cum plene legationis officio*. Celle-ci apparaît deux fois comme complément de la qualification *a latere*⁶. Dans une troisième occurrence, elle seule caractérise la légation⁷. Dans leurs propres actes, enfin, les représentants du pape se qualifient systématiquement et sans exception de *legati*⁸.

Les destinataires recevant les envoyés pontificaux (3) usent quant à eux d'une terminologie constante. Les représentants du pape sont des légats, quelle que soit la mission dont ils sont investis⁹. Cette qualification standardisée peut s'expliquer de trois manières. Il est probable, d'abord, qu'elle procède d'une tendance à la simplification due au fait que les rédacteurs locaux d'actes n'étaient pas toujours informés de l'existence de différents types de représentants. À l'inverse, il n'est pas exclu qu'ils aient eu tendance à surestimer l'importance de la présence d'un envoyé pontifical. Enfin, il est fort possible que ces rédacteurs aient simplement utilisé le vocabulaire des lettres pontificales ou des actes des émissaires du pape¹⁰.

Les sources narratives (4) vont dans le même sens. À deux exceptions près¹¹, concernant des situations particulières, elles utilisent le terme *legatus*, sans ajouter d'autre précision. Un auteur offre toutefois une variété lexicale extraordinaire, témoignant de substantielles connaissances juridiques relatives à différents types de représentants pontificaux. Thomas

2. Voir les notices dans l'Annexe.

3. Annexe, n° 1 (Ubaldo de Allucingoli), 2, (Henricus de Pisa), 4, (Julianus, Petrus de Mizo), 5 (Petrus de Mizo).

4. C'est plutôt à partir du milieu du XIII^e siècle que les décrétalistes, commentant le *Liber Extra*, développent une théorie de la légation, voire une classification systématique des envoyés du pape, sur lesquelles nous reviendrons. Cf. J. J. Brundage, *The Medieval Canon Law*, London, 1995 ; R. C. Figueira, *The canon law of medieval papal legation*, Penn Arbor, 1980.

5. Annexe, n° 15, 24, 32.

6. Annexe, n° 24, 32.

7. Annexe, n° 25.

8. Annexe, n° 9-16, 24, 32.

9. Pour illustrer cette homogénéité hors pair, cf. Annexe, n° 7, 15, 20 et 24.

10. Cf. G. Barabás, 'Der Einfluss der Papsturkunden auf die Schreiben der päpstlichen delegierten Richter in Ungarn in der ersten Hälfte des 13. Jahrhunderts', *Specimina Nova Pars Prima Sectio Mediaevalis VII*, ed. M. Font, G. Kiss, Pécs, 2013, p. 19-37, surtout p. 26.

11. Annexe, n° 14 et 22. Dans le premier cas, c'est la *Chronica regia Coloniensis* qui fait mention de ses activités visant à rétablir la paix entre le roi hongrois Émeric et son frère, le duc André (ed. G. Waitz, Hannover, 1890 [MGH, *Script. rer. Germ. in usum schol.*, 18], p. 168-170). Quant à Robert, le chroniqueur, Albéric de Troisfontaines se concentre sur l'entreprise des prélats hongrois, dont Robert, inaugurant la mission de christianisation des Coumans (Albericus Trium Fontium, *Chronicon*, ed. P. Scheffer-Boichorst, Hannover, 1874 [MGH, *Scriptores*, 23], p. 631-950, ici : p. 920, 921).

de Spalato se penche en effet sur les élections archiépiscopales, portant une attention particulière à l'« affaire » de Guncellus (1221-1223). L'archidiacre érudit note que l'envoyé du pape, Acontius, présent à Spalato comme *apocrisiarius*, avait demandé un mandat renforcé du pape Honorius III (*misit nuncios suos ad domini pape curiam postulans, ut perfecte sibi legationis auctoritas preberetur*). Muni de celui-ci, qui l'investissait d'un *plene legationis officium*, il était ainsi devenu un légat *apostolica auctoritate suffultus*¹². Mais cette exception semble encore confirmer la règle selon laquelle les sources narratives de la période analysée préféraient user du terme légat.

Le vocabulaire appliqué à la désignation des représentants pontificaux révèle ainsi une certaine homogénéité. En dépit des hésitations des plus anciennes lettres pontificales utilisant des formules telles que *venerabilis frater noster* ou *dilectus filius noster*, l'usage du vocable *legatus* est le plus répandu et devient un standard à partir du milieu des années 1160. La majorité des sources narratives vont dans le même sens. Ayant recours à la même terminologie, elles ne contournent ce vocabulaire qu'en de rares circonstances et ne s'intéressent qu'à la présence effective et aux activités des envoyés du pape.

II. — LA QUALITÉ JURIDIQUE DES LÉGATS DANS LA DOCUMENTATION HONGROISE

De nombreux travaux ont été consacrés à la classification des représentants pontificaux dans le Décret de Gratien et les collections de décrétales jusqu'au *Liber Extra* ainsi qu'aux interprétations qu'en ont données les canonistes des XII^e-XIII^e siècles de Paucapalea, Rufin, Étienne de Tournai et Jean de Faenza, jusqu'à Huguccio, Jean le Teutonique, Bernard de Parme ou Hostiensis, dans leurs sommes et leurs gloses.

Le droit canonique médiéval ne se présente cependant pas comme un système juridique codifié. Les canonistes envisagent de multiples facettes de la représentation pontificale, qu'il s'agisse de l'aspect corporatif, de l'identification des agents, de leur substitution, de leur pouvoir de juridiction voire de la combinaison de ces divers éléments. Mais aucun d'eux ne livre de définition uniforme du procédé. Le constat est particulièrement frappant lorsqu'on considère les gloses tentant de préciser divers aspects de la représentation tels que la relation unissant le pape à ses envoyés qui, en mobilisant des notions de droit civil, soulèvent d'autres questions¹³. La production des canonistes se présente ainsi comme une chaîne de discussions faite d'emprunts, de réfutations de remises en questions et de nouvelles propositions visant pour la plupart à l'établissement d'une norme.

L'historiographie a adopté la classification des représentants pontificaux reçue dans la longue durée, soulignant les traits communs aux différents aspects analysés par les canonistes. Mais ces derniers n'ont pourtant pas construit de système complet et la confection d'un tableau général revient aux historiens. Ceux-ci proposent généralement un schéma distinguant trois groupes : 1 / *legatus a latere*, 2 / *legatus missus*, 3 / *legatus natus*. Mais il est évident que cette typologie demeure arbitraire, dans la mesure où elle juxtapose des éléments constitutifs empruntés à différents points d'orientation de la pensée canonique,

12. Cf. Annexe, n° 20.

13. R. C. Figueira, 'Decretalists, medieval papal legation and the Roman law of offices and jurisdiction', *Res publica litterarum. Studies in the classical tradition*, 9 (1986), p. 119-135, ici : p. 128-129.

formulant parfois des constations divergentes¹⁴. Il n'est en effet pas indifférent de savoir que tel auteur traite plutôt du mandat pontifical, des insignes du représentant ou bien de son pouvoir de juridiction ordinaire ou déléguée.

La présente étude se propose d'aborder la question en sens inverse, partant des sources de la pratique, en confrontant celles-ci dans un deuxième temps aux constructions théoriques, pour tenter de dégager le contexte dans lequel les canonistes ont développé leur propos.

Je commencerai par les mentions relatives aux *legati a latere*, qui ont beaucoup occupé les canonistes. Les quatre cas retrouvés fournissent une documentation rare, mais néanmoins abondante en informations. En 1200, Innocent III mentionne l'envoi de Grégoire (Gregorius de Crescentio Caballi Marmorei), cardinal-diacre de Santa Maria in Aquiro, dans le royaume de Hongrie, en raison d'importantes et multiples nécessités. La lettre, adressée aux chapitres et aux suffragants de l'archevêque de Spalato (!), contient un mandat général précisant que le légat est missionné par le pape avec le conseil des cardinaux. L'envoyé est muni des pleins pouvoirs, insiste la lettre, mentionnant ensuite sa bonne réception et soulignant que le pontife confirme et accepte d'avance les sentences rendues par son mandataire¹⁵. Une formulation presque identique se retrouve dans la lettre de nomination délivrée au début de la seconde légation de Grégoire (1207)¹⁶. Le contexte des deux cas est clair. Dans le premier, le cardinal était chargé de mettre fin à la querelle dynastique opposant le roi Émeric à son frère, le duc André. Dans le second, il s'agissait de réaliser l'union des Églises latine et grecque en Ruténie. Toutefois, si les lettres pontificales missionnant l'agent du pape contiennent bien la formule *legatus a latere*, les actes pris par celui-ci lors de ses deux séjours en Hongrie ne l'utilisent pas. Ainsi, lorsqu'il tranche le procès sur l'élection d'un abbé bénédictin (Yves de Garamszentbenedek)¹⁷, ou quand il fait exécuter la décision d'Innocent III relative à la nomination de l'archevêque de Kalocsa¹⁸, Grégoire s'intitule simplement 'légat' du Siège Apostolique. Dans le premier cas, pourtant, l'envoyé du pape exerçait directement le pouvoir d'un *iudex ordinarius*. Dans le second, il proclamait seulement la décision du pape qui, après avoir refusé de confirmer pour défaut d'âge le candidat élu par les chanoines, avait finalement cédé à leurs demandes insistantes et confirmé celui-ci archevêque, compte tenu de l'urgente nécessité de sa nomination.

En 1232 Grégoire IX envoya en Hongrie un autre légat, Jacques de Pecorarie, cardinal-évêque de Preneste, chargé de rétablir les prérogatives des ecclésiastiques hongrois largement écornées par le roi André II et de mettre fin à l'excès de pouvoir d'un précédent envoyé pontifical, Robert, archevêque d'Esztergom. Des éléments habituels comme le consensus des cardinaux et l'envoi 'du côté du pape' sont encore mentionnés. Mais il est à noter que le pontife tient le *legatus a latere* comme l'équivalent de celui *cum plene legationis officio*¹⁹.

Toutefois, bien que Jacques de Pecorarie eut à traiter de questions aussi éminentes que variées, il ne fut jamais qualifié localement de *legatus a latere*, mais seulement de *legatus*

14. Par ex. : R. C. Figueira, 'The Classification of medieval papal legates in the Liber Extra', *AHP*, 21 (1983), p. 211-228, ici : p. 220-221.

15. Il s'agissait des querelles de trône entre le roi Émeric et son frère, le duc André, futur roi. Cf. Annexe, n° 15 (a).

16. Annexe, n° 15 (d).

17. Annexe, n° 15 (d).

18. Annexe, n° 15 (c).

19. Annexe, n° 24 (a).

Apostolice Sedis. Les affaires dont il dut s'occuper permettent néanmoins de conclure qu'il fut un véritable *alter ego* du pape, disposant comme l'eût fait le pontife romain lui-même. Il confirma ainsi une interdiction et un privilège général des ecclésiastiques hongrois, exerça la fonction de juge ordinaire, mena une enquête préliminaire pour un procès de canonisation, conclut un traité relatif aux 'libertés de l'Église', régla des questions hiérarchiques relatives à un évêché (Bosnie) ou à la vie interne de collégiales²⁰, etc.

Enfin, Philippe, évêque de Fermo, présente un exemple particulièrement riche en détails, mais qui révèle également plusieurs difficultés. Les éléments habituels ne manquent pas, qu'il s'agisse d'une allusion au 'conseil de frères' du pape – autrement dit le consentement des cardinaux – ou de la qualification de l'envoi *a latere*. Comme Philippe fut chargé, entre autres, de rétablir la paix dans le royaume de Hongrie, il n'est pas non plus surprenant de rencontrer l'expression *angelus pacis* dans le texte de la lettre le missionnant. Mais un élément nouveau et prééminent est la concession de l'usage des insignes propres aux légats envoyés au-delà des mers. Ce droit exclusif est en même temps limité au royaume hongrois et aux territoires soumis à la domination de son roi²¹. Comme dans les cas précédents, les sources locales relatives aux activités de Philippe ne mentionnent jamais le qualificatif *a latere*, bien que le légat fût parvenu à obtenir du roi Ladislas IV (1272-1290) l'édiction de lois réglant la situation des Coumans, peuple païen nomade du bassin des Carpates, qu'il eût convoqué et présidé un synode des deux provinces archiépiscopales du royaume, fût intervenu à de nombreuses reprises comme juge ordinaire ou délégué et eût procédé à la collation de bénéfices ecclésiastiques²². Le plus singulier est toutefois que le mandat général qualifie Philippe de *legatus a latere*, alors même que celui-ci n'appartenait pas au collège cardinalice !

Dans de nombreux cas, la qualification *a latere* n'est pas utilisée, ce qui ne permet pas de saisir d'emblée la portée de la mission confiée. Des éléments précédemment mentionnés permettent cependant de lever des doutes. Je me réfère ici avant tout à l'équivalence établie par Grégoire IX à propos de Jacques de Pecorarie où le *legatus a latere* est présenté comme un représentant *cum plene legationis officio*. Les deux expressions se retrouvent également côte-à-côte s'agissant de Gregorius de Crestentio Caballi Marmorei, en 1200 et en 1207²³. Dans d'autres cas encore, le terme *legatus* est complété par l'expression *plene legationis officium* ou ses variantes (*plenaria potestas*, *plenum ius*)²⁴. À partir de ces mentions, peut-on identifier automatiquement le légat *a latere* avec celui muni d'un 'plein office', d'une 'pleine puissance' ou d'un 'plein droit' ? Les sources révèlent des doutes. Dans le cas d'Acontius, Thomas de Spalato laisse penser que l'envoyé du pape (*apocrisarius*) attendait d'Honorius III l'autorisation *pleno iure* pour pouvoir décider de l'élection archiépiscopale muni d'une 'parfaite autorisation légataire' et 'revêtu de l'autorité apostolique'²⁵. Or, si la valeur de l'information n'est ici pas identique à celle provenant d'une lettre pontificale, son auteur n'en est pas moins muni d'une solide formation en droit canonique.

20. Annexe, n° 24.

21. Annexe, n° 32 (a).

22. Annexe, n° 32.

23. Annexe, n° 15.

24. Annexe, n° 20, 22, 25.

25. Annexe, n° 20 (d) ; Thomas Spalatensis, *Historia Salonitanorum atque Spalatinorum pontificum* (ed. O. Perić, Olga et alii, Budapest-New York, 2006, p. 172).

La formule du légat *cum plene legationis officio* se retrouve dans deux autres cas à première vue proches l'un de l'autre. En 1227, Robert, archevêque d'Esztergom, reçut légation pour organiser une mission chez les Coumans projetée par les Dominicains. Grégoire IX autorisa son représentant à prêcher, baptiser, édifier des églises, ordonner des clercs et nommer des évêques dans un périmètre précis comprenant la Coumanie et la terre des Brodniks²⁶. En 1238, le même pape nomma Ponsa évêque de Bosnie, le chargeant d'extirper l'hérésie de son diocèse. Il lui confia l'office de pleine légation, tout en précisant le territoire sur lequel il s'exercerait et la durée de sa mission, limitée à trois ans²⁷.

Il est évident que dans ces deux derniers cas, l'usage de l'expression *a latere* eût été inapproprié, dans la mesure où il ne s'agissait pas d'une projection 'corporelle' du pontife. Acontius, en revanche, sous-diacre et chapelain du pape aurait permis une telle identification. Thomas de Spalato se garde cependant de la faire, ce qui conduit à rejeter une équivalence automatique des expressions *legatus a latere* et *legatus cum plene legationis officio*. Les exemples cités pour illustrer le contenu juridique de la seconde formule laissent supposer que celle-ci désignait un mandat spécial par lequel le pontife autorisait son envoyé à agir en ses lieu et place.

La distinction postulant la supériorité du *legatus a latere* par rapport au *legatus cum plene legationis officio* soulève donc des difficultés. Il en est de même des différentes formules construites à partir du terme *auctoritas* (*auctoritate nostra*, *auctoritate Romana* ou *auctoritate nostra suffultus*). L'autorité concédée pouvait en effet aller jusqu'à permettre de conclure un concordat, comme ce fut le cas pour Petrus de Mizo, cardinal-diacre de Saint-Eustache, en 1161²⁸ ou de trancher un procès relatif à une élection archiépiscopale, comme pour Acontius, sous-diacre et chapelain du pape, en 1221²⁹, ou Walter, cardinal-évêque d'Albano, 1175-1176³⁰. Elle autorisait également à créer un nouvel évêché, comme le fit en 1229 Gilles, sous-diacre et chapelain du pontife, en Bosnie³¹, ou bien à décider de questions relatives à la juridiction épiscopale, ainsi que Gregorius de Sancto Apostolo, cardinal-diacre de Sainte-Marie in Porticu, le fit en 1189-1192³².

Mais en cas d'exercice de la juridiction déléguée du pape, le terme *auctoritas* était aussi utilisé. Il en va ainsi dans un procès relatif à la dîme, mené en 1229 par Gilles, sous-diacre et chapelain du pape³³ ou bien dans une enquête confiée en 1266 à Enecus, pénitencier et sous-diacre du pontife³⁴. S'agissant de Petrus de Mizo, de Walter et d'Acontius, le vocable accompagne le mot *legatus*, ce qui conduit à déduire une équivalence entre l'un et l'autre. Dans d'autres situations, en particulier celles des juges délégués, les exemples récoltés semblent conforter l'hypothèse selon laquelle le pouvoir de divers agents, légats ou juges délégués, provient de la même source qui est l'autorité pontificale³⁵. Cette constatation

26. Annexe, n° 22 (a).

27. Annexe, n° 22 (a-b).

28. Annexe, n° 5 (b).

29. Annexe, n° 20 (d).

30. Annexe, n° 8.

31. Annexe, n° 23 (a-d, f).

32. Annexe, n° 12 (a).

33. Annexe, n° 23 (a-d, f).

34. Annexe, n° 31 (a).

35. Figueira, *The canon law* (*supra*, n. 4.), p. 19-23, 35-47 ; Id., 'Decretalists' (*supra*, n. 13.), p. 120, 125-126, 128-129.

paraît d'autant s'imposer qu'un même individu, Gilles, sous-diacre et chapelain du pape, fut chargé par celui-ci en 1229 de créer le nouvel évêché de Bosnie *auctoritate nostra suffultus*, tandis que, dans un acte où il exerçait une délégation de justice, il était mentionné en tant que légat du Siège Apostolique³⁶. Le cas est analogue à celui d'Enecus qui, en tant que juge délégué, fut chargé de mener l'enquête visant à approuver ou refuter les accusations contre l'évêque de Pécs et mandaté en même temps de restituer les biens des chanoines du chapitre³⁷.

Si la relation d'autorité du pape à son envoyé était le plus directement et corporellement exprimée par l'expression *legatus a latere*, d'autres, telles que *plene legationis officium*, *auctoritas nostra* ou leurs variantes pouvaient donc aussi la désigner. Mais le contenu juridique de ces formules n'était pas le même. Tandis que *legatus a latere* exprimait toujours l'octroi d'un mandat général, les autres pouvaient tout aussi bien l'accompagner qu'être employées seules pour préciser, dans un contexte déterminé, la source de l'autorité.

Les autres hypothèses dans lesquelles des envoyés pontificaux sont simplement désignés comme légats manquent singulièrement de précision. Mais à défaut de mentions précises des pouvoirs qui leur étaient dévolus, leurs activités fournissent de précieux renseignements permettant de reconstruire le contexte susceptible de renseigner sur la mission dont ils étaient investis. Ceux-ci interviennent en effet dans des domaines caractéristiques comme la juridiction ecclésiastique, les élections épiscopales, l'exercice du pouvoir archiépiscopal (envoi du *pallium*, obéissance des suffragants, visite, application des censures ecclésiastiques, convocation des synodes, tribunal ordinaire) et ses relations avec l'autorité séculière (investitures, translations, prérogatives ecclésiastiques), les questions relatives à la foi (hérésies, croisades, procès de canonisation) ou les sujets strictement politiques (querelles dynastiques, couronnements). Ces secteurs concernent d'ailleurs autant les agents mentionnés comme simples légats que ceux pour lesquels des informations complémentaires sont disponibles.

Ainsi peut-on combler, à partir des exemples les mieux documentés, ceux pour lesquels les renseignements sont particulièrement rares. Certaines sources ne qualifient même pas les agents pontificaux de légats ou de juges délégués. Mais le caractère de leurs interventions permet de déterminer la teneur de leurs missions. En l'absence d'éléments autorisant d'emblée à définir la nature de la relation entre le pape et son représentant, les activités de celui-ci peuvent donc livrer des indications quant à sa qualité. La documentation disponible pour le royaume de Hongrie n'est toutefois pas assez abondante pour permettre toujours pareille démarche et, bien souvent, les lacunes empêchent de préciser si l'agissement mentionné dans un document était en relation avec un mandat général, une autorisation spéciale ou demeurait un événement indéfini.

III. — LA POSITION DES CANONISTES

La notion d'autorité est au cœur des préoccupations des canonistes relatives à la représentation pontificale. Traitant de la juridiction, les décrétistes confondent souvent le légat et le juge délégué, non seulement parce qu'ils interprètent le vocabulaire utilisé dans le Décret, mais aussi parce qu'ils tentent de cerner un point commun à l'un et l'autre, qui est

36. Annexe, n° 23 (c).

37. Annexe, n° 31 (b).

l'exercice de l'autorité pontificale. Il n'est donc pas surprenant de faire le même constat pour la documentation hongroise, dans laquelle interviennent des représentants remplissant parallèlement les fonctions de légat et de juge délégué à l'intérieur d'un même périmètre géographique (Acontius, Gilles, Johannes de Civitella, Enecus). Un autre sujet discuté par les docteurs transparait dans les mêmes sources : la distinction entre juge ordinaire et juge délégué. Le thème relève chez les canonistes d'autres aspects liés étroitement à la représentation pontificale : la nature et la qualité du pouvoir consenti. La distinction entre *mandatum generale* et *mandatum speciale* revient à reconnaître les traits différents d'une légation générale et d'une légation spéciale³⁸. On se rapproche ainsi de la question particulière du rôle des légats dans les conciles.

Ces différents thèmes se reflètent dans les sources hongroises qui en fournissent de bons exemples. Ainsi les actes pontificaux ne manquent-ils pas de préciser que les juges délégués sont liés par un mandat spécial à l'autorité apostolique (*de mandato speciale auctoritate nostre*). Différents actes du légat *a latere* Philippe de Fermo lèvent toute ambiguïté dans l'autre sens en utilisant le terme de *iudex ordinarius*. Dans certains cas, toutefois, cette précision fait défaut et l'étendue et la nature de la mission ne peuvent qu'être déduites du contexte.

Les canonistes envisagent également les assemblées conciliaires du point de vue de l'autorité pontificale, distinguant les conciles généraux et particuliers et examinant le rôle joué par les légats dans ces réunions. La présence d'un légat lors d'un concile général traduit pour eux le mandat général dont ce dernier est revêtu, tandis que les mêmes jugent nécessaire de préciser que la convocation d'une assemblée particulière telle qu'un concile provincial repose sur une autorisation spéciale. Les sources hongroises, encore une fois, reflètent cette dernière doctrine, livrant des indices d'autorisations spéciales, comme la formule *de communi tantorum patrum auctoritate* employée pour Raymundus de Capelle en 1177. L'exemple de Philippe de Fermo, à l'inverse, illustre la première règle. Paré du titre de *legatus a latere*, celui-ci convoqua le concile de Buda, en 1279. Les lettres dont il était muni ne mentionnent pourtant pas explicitement un tel pouvoir³⁹, non plus que les actes du concile⁴⁰. Mais, conformément à l'affirmation des canonistes, le mandat général dont il était revêtu l'autorisait à convoquer un concile particulier sans autorisation spéciale⁴¹.

La documentation hongroise fournit en revanche peu de renseignements relatifs à la classification tripartite des représentants pontificaux. Sans entrer dans les détails, il convient de rappeler que ce classement repose sur la décrétale *Excommunicatis* de Grégoire IX (Po. 9560 = X, 1, 30, 9), établissant une distinction à propos de l'absolution des personnes excommuniées pour avoir commis un crime contre un clerc⁴². Celle-ci constitue la *sedes materiae* à partir de laquelle les canonistes ont traité, non seulement la question de l'absolution envisagée par la décision pontificale, mais aussi, plus généralement, le caractère corporel et visuel des légats *a latere*. Ces sujets majeurs n'apparaissent qu'à deux reprises dans la documentation hongroise. En 1233, un certain *miles Fabianus* fut excommunié pour avoir violenté les moines bénédictins de Pannonhalma. Le légat *a latere* fulmina la

38. Figueira, *The canon law* (*supra*, n. 4), p. 57-60.

39. *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, ed. A. Theiner, 2 vol., Romae, 1859-1860, I, p. 327-328.

40. *Rerum Hungaricarum monumenta Arpadiana*, ed. St. Endlicher, Sangalli, 1849, p. 565-566.

41. Figueira, *The canon law* (*supra*, n. 4), p. 23-35.

42. Figueira, 'The Classification' (*supra*, n. 14), p. 214.

sentence d'excommunication basée sur autorité apostolique en raison de la contumace de Fabien. Celui-ci demanda l'absolution de l'envoyé du pape⁴³, ce qui était conforme à la décrétale de Grégoire IX qui considérait que le *legatus a latere*, pouvait, en raison de son mandat général, absoudre n'importe qui n'importe où, contrairement aux autres légats qui ne détenaient ce pouvoir que dans la province pour laquelle ils avaient été mandatés. Un autre cas encore révèle une situation qui aurait pu attirer l'attention des canonistes. Il s'agit du mandat général de Philippe, évêque de Fermo, dans lequel Nicolas III précisait que celui-ci pouvait utiliser les insignes propres aux légats *a latere* envoyés outre-mer, dans les frontières de la province où il devait agir. Par ceux-ci, précisait-il, le légat représentait la personne du pape⁴⁴. Par-delà l'absence d'unanimité des canonistes en la matière, ces derniers, à ma connaissance, n'ont jamais utilisé cet élément dans leurs discussions⁴⁵.

L'exemple de Philippe de Fermo amène à considérer à présent la question des limites géographiques des légations.

IV. — LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DES LÉGATIONS

Selon les canonistes, le pouvoir du légat s'exerce à l'intérieur d'un périmètre, qui n'est pas forcément celui d'une province ecclésiastique, mais peut en englober plusieurs. Les termes utilisés pour désigner cette circonscription sont divers. Ils peuvent épouser un cadre politique existant tel qu'un *regnum*, ou se référer plutôt à une réalité géographique relativement floue : *ad partes*⁴⁶. Les frontières ecclésiastiques fournissent aussi aux canonistes matière à discussion. Ainsi, l'exemple de l'excommunication de Philippe Auguste par Pierre de Capoue, intégrée au *Liber Extra* (Po. 1074 = X, 1, 30, 7), constitue le point de départ d'une longue discussion, qui porte avant tout sur la question de l'excommunication et son absolution à l'intérieur et à l'extérieur d'une province légataire⁴⁷. L'idée dominante, dans ce cas précis, était que les frontières politiques et ecclésiastiques ne coïncidaient pas, car le légat avait lancé sa sentence hors du royaume capétien, territoire placé sous la juridiction des archevêques de France. Sans se pencher sur tous les aspects de cette discussion, il n'est pas sans intérêt de relever les témoignages qui en sont l'écho dans la documentation hongroise.

La question des frontières ne pouvait en effet manquer de se poser, car une grande partie des activités des représentants pontificaux s'étendait aux territoires limitrophes de la Hongrie en Dalmatie, Croatie, Bosnie, Bulgarie ou en Galicie, Lodomerie et même en Pologne. Il est fréquent que les lettres du pape mentionnant l'intervention d'un de ses agents dans une de ces régions soient adressées au roi de Hongrie. Cette situation, en apparence contradictoire, est en réalité due au fait que les monarques hongrois s'impliquaient volontiers dans les affaires de provinces voisines de leur royaume, qu'il s'agisse de

43. Annexe, n° 24 (k).

44. Annexe, n° 32 (a).

45. R. C. Figueira, 'Legatus apostolicae sedis. The pope's *alter ego* according to thirteenth-century canon law', *Studi medievali*, III/27 (1986), p. 527-574, ici : p. 565-571.

46. R. C. Figueira, 'The Medieval Papal Legate and his Province. Geographical Limits of Jurisdiction', *Plenitude of Power. The Doctrines and Exercise of Authority in the Middle Ages. Essays in Memory of Robert Louis Benson*, ed. R. C. Figueira, Hampshire-Burlington, 2006, p. 73-106, ici : p. 76.

47. Figueira, 'The Medieval Papal Legate' (*supra*, n. 46), p. 76-86.

l'élection de l'archevêque de Spalato, de l'organisation d'une mission ou de l'approbation de princes récemment convertis en Bosnie ou en Bulgarie ou encore de l'union des Églises latine et orthodoxe en Ruténie. Il en est ainsi, par exemple, des légations de Johannes de Casamaris, en 1202, ou de Leo Brancalensis, en 1204. Dans d'autres cas, les lettres pontificales, loin de confondre les cadres spaciaux, mentionnent expressément l'extension des pouvoirs de l'agent à plusieurs territoires nettement différenciés, précisant clairement le champ d'activité attribué et distinguant les autorisations parallèles ou successives. C'est par exemple le cas pour Teobaldus, en 1180 et 1184-1188, pour Gregorius de Crescentius Caballi Marmorei, en 1207-1208, ou encore pour Acontius, en 1221-1225.

La confusion éventuelle pouvait du reste engendrer des problèmes difficilement surmontables. En 1227, l'archevêque d'Esztergom, Robert reçut une légation pour organiser une mission de christianisation auprès des Coumans. Le mandat comportait des limites géographiques comprenant la Coumanie, la terre des Brodniks et les provinces voisines⁴⁸. Quatre ans plus tard, Grégoire IX délivra à ce même prélat un autre mandat par lequel il l'autorisait à appliquer l'excommunication et l'interdit contre les Sarrasins et les Juifs opprimant les Chrétiens, précisant que le champ de celui-ci était bien le royaume de Hongrie. Dans ces secondes lettres, néanmoins, le pape se gardait de qualifier Robert de légat, s'adressant simplement à lui comme archevêque d'Esztergom⁴⁹. Le prélat, dont les prérogatives particulières – couronnement du roi, juridiction sur le clergé des églises royales – avaient été récemment approuvées par le pontife, devait simplement mettre en œuvre les mesures dans sa province. Robert, qui était doté de solides connaissances juridiques, n'hésita toutefois pas à profiter de sa situation en 1232, quand il fulmina des sentences d'excommunication et d'interdit contre le roi André II et le royaume. S'intitulant à cette occasion 'légat', il créa intentionnellement une situation ambiguë. Grégoire IX ne manqua alors pas de reprocher à son représentant d'avoir surestimé son champ d'activité et chargea Jacques de Pecorarie, en tant que *legatus a latere*, de régler la situation en Hongrie.

Un dernier exemple illustre encore l'attention de la papauté vis-à-vis des limites géographiques de l'activité de ses représentants. L'évêque Philippe de Fermo reçut en 1278 une légation s'étendant à la Hongrie, la Pologne, la Dalmatie, la Croatie, la Rame, la Serbie, la Lodomerie, la Galicie et la Coumanie. Nicolas III précisait pourtant qu'il ne pourrait utiliser les insignes propres aux légats *de latere* qu'en Hongrie, lui interdisant de le faire dans les autres territoires qui lui étaient confiés⁵⁰.

L'application de limites territoriales précises se rencontre dès le milieu du XI^e siècle dans les lettres pontificales. Le cas de Robert d'Esztergom montre cependant que des équivoques pouvaient naître lorsqu'un mandat spécial limité à un périmètre déterminé venait s'ajouter à l'octroi préalable d'une légation plus étendue. Un destinataire juridiquement aguerri pouvait alors facilement saisir l'occasion pour s'attribuer des pouvoirs dépassant ceux qui lui avaient été consentis.

48. Annexe, n° 22 (b).

49. Annexe, n° 22 (c).

50. Annexe, n° 32 (a).

CONCLUSION

Le vocabulaire appliqué aux représentants pontificaux révèle une certaine homogénéité. L'usage du terme *legatus* est d'évidence le plus répandu, malgré les hésitations rencontrées dans les plus anciens actes pontificaux qui peuvent se contenter de formules d'appel telles que *venerabilis frater noster* ou *dilectus filius noster*. À partir du milieu des années 1160, il devient un véritable standard. La plupart des sources narratives livrent le même témoignage usant, à de très rares exceptions près, du même vocable, ne s'intéressant qu'à la présence factuelle et aux activités des représentants du pape.

L'analyse du contenu juridique de cette dénomination dans la documentation hongroise traduit toutefois de remarquables divergences. Dans les rares cas dans lesquels est mentionné un *legatus a latere*, d'autres éléments (*plene legationis officium, auctoritas apostolica*) viennent compléter sa titulature pour préciser l'étendue de son pouvoir.

Dans les cas dans lesquels la qualité *a latere* n'est pas mentionnée, les agissements de l'agent et le contexte de son intervention peuvent fournir des informations complémentaires, tout comme pour de nombreux autres représentants du pape, pas même qualifiés de légats.

Dans quel contexte canonique s'inscrivent les témoignages livrés par la documentation hongroise ? Les exemples précédemment cités illustrent le fait que les différents aspects relevés par les canonistes – distinction entre légats et juges délégués ou entre juges ordinaires et délégués, rôle dans les conciles, classification tripartite ou port d'insignes – trouvent un écho pratique dans le royaume de Hongrie aux XII^e et XIII^e siècles. Ces parallèles sont cependant à considérer dans un cadre plus large, car les exemples hongrois traduisent en réalité des phénomènes perceptibles dans tout l'Occident latin. Les canonistes tenaient compte de ces pratiques pour tirer leurs conclusions portant sur tel ou tel aspect.

L'application de limites géographiques précises aux légations existe dès le milieu du XII^e siècle. Un mandat spécial territorialement limité octroyé à un prélat précédemment investi d'une mission plus large pouvait créer une situation permettant au destinataire des lettres pontificales de s'attribuer des compétences dépassant le cadre de celles qui lui avaient été consenties.

ANNEXE

LE VOCABULAIRE DE LA REPRÉSENTATION PONTIFICALE
EN HONGRIE AUX XII^e-XIII^e SIÈCLES (1138-1281)

dc = diaconus cardinalis ec = episcopus cardinalis pbc = presbyter cardinalis

1. UBALDUS ALLUCINGOLI⁵¹. *Titre cardinalice* : S. Adrianus (dc). – *Désignation* : dilectus filius noster. – *Lieu d'activité* : Spalato. – *Période d'activité* : 1138. – *Activité* : envoi de *pallium*⁵².
2. HENRI DE PISE⁵³. *Office ecclésiastique* : subdiaconus pape. – *Désignation* : dilectus filius noster, legatus. – *Lieu d'activité* : prov. métrop. de Raguse. – *Période d'activité* : 1153. – *Activité* : visite, synode : dépositions, interdit, excommunication⁵⁴.
3. JOHANNES CONTI DE SEGNI 'ANAGNINUS'⁵⁵. *Titre cardinalice* : S. Marcus (pc). – *Désignation* : legatus [+ Vitellius et Teodinus subdiaconi papae, legati]. – *Lieu d'activité* : Arbe. – *Période d'activité* : [1163-1167]. – *Activité* : év. d'Arbe : confirmation du rite romain, obédience à Raguse⁵⁶.
4. JULIANUS (JULIUS)⁵⁷. *Titre cardinalice* : Preneste (ec), S. Eustachius (dc). – *Désignation* : venerabilis frater noster. – *Lieu d'activité* : Spalato. – *Période d'activité* : 1160. – *Activité* : reconnaissance d'Alexandre III⁵⁸.
5. PETRUS DE MIZO⁵⁹. *Titre cardinalice* : S. Eustachius (dc). – *Désignation* : (a) venerabilis frater noster I (b) legatus [de auctoritate Romane ecclesie]. – *Lieu d'activité* : (a) ad Hungaros, (b) [Hongrie]. – *Période d'activité* : (a) 1159-1160, (b) 1161. – *Activité* : (a) reconnaissance d'Alexandre III⁶⁰, (b) élection, *pallium* (Luc, archev. d'Esztergom)⁶¹, traité avec le roi Géza II⁶².
6. ALBERTUS DE MORRA⁶³. *Titre cardinalice* : S. Laurentius in Lucina (pc). – *Désignation* : legatus. – *Lieu d'activité* : Spalato [+ Raguse, Antivar, Dulcinj ?]. – *Période d'activité* : 1167. – *Activité* : entrée en vigueur d'une sentence d'excommunication⁶⁴.

51. Delegateonline (<http://delegatonline.pte.hu>), Fiche n° 96.

52. V. Fraknoi, *Magyarország egyházi és politikai összeköttetései a római Szent-székekkel* [Les relations ecclésiastiques et politiques de la Hongrie et du Saint-Siège], 2 vol., I, p. 1000-1417, Budapest, 1901, p. 31 ; *Codex diplomaticus Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, ed. G. Fejér, 11 vol., Budae, 1828-1844, II, p. 113-115 ; *Codex diplomaticus regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae. Diplomatički zbornik Kraljevine Hrvatske, Dalmacije i Slavonije*, ed. T. Smičiklas et alii, 16 vol., Zagreb, 1904-1976, II, n° 47 (1139 !).

53. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 171.

54. *Codex dipl. Croatiae* (*supra*, n. 52), II, n° 75.

55. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 173.

56. *Codex dipl. Croatiae* (*supra*, n. 52), II, n° 104.

57. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 174.

58. *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), II, p. 160 ; JL 10669.

59. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 175.

60. *Liber pontificalis*, ed. L. Duchesne, 2 vol., Paris, 1886-1892, II, p. 403.

61. JL 11308 ; I Comp., 5, 2, 20 = X, 5, 3, 18.

62. *Monumenta Romana Episcopatus Vesprimiensis. A veszprémi püspökség római oklevéltára*, ed. V. Fraknoi-J. Lukacsics, 4 vol., Budapest, 1896-1907, I, p. 2. Le titre de Petrus est confondu avec celui qui lui fut attribué seulement en 1166, à cette date il était toujours cardinal diacre de Saint-Eustache : J. Brixius, *Die Mitglieder des Kardinalkollegiums von 1130-1181*, Berlin, 1912, p. 59, n° 9, p. 116, n. 143, p. 137, 141 ; H. Tillmann, 'Ricerche sull'origine dei membri del Collegio cardinalizio nel XII secolo. II/2', *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, 29 (1975), p. 363-402, ici : p. 365-366.

63. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 98.

64. *Codex diplomaticus Arpadianus continuatus. Árpád-kori új okmánytár*, ed. G. Wenzel, 12 vol., Budapest, 1860-1873, VI, p. 108, III-112.

7. MANFREDUS DE LAVAGNA⁶⁵. *Titre cardinalice* : S. Georgius ad velum aureum (dc). – *Désignation* : (a) legatus, (b) legatus, (c) ?, (d) ?. – *Lieu d'activité* : (a) [Hongrie], (b) Hongrie, (c) [Hongrie], (d) [Hongrie]. – *Période d'activité* : (a-c) 1168-1169, (d) 1174-1175 (?). – *Activité* : (a) concordat⁶⁶, (b) consécration de l'archevêque de Kalocsa⁶⁷, (c) ? convocation du synode provincial⁶⁸, (d) couronnement de Béla III (?)⁶⁹.
8. WALTER⁷⁰. *Titre cardinalice* : Albano (ec). *Désignation* : (a) legatus (b) ?. – *Lieu d'activité* : (a) in partibus Austrie (!) / in Ungariam (Győr), (b) Győr. – *Période d'activité* : 1175-1176. – *Activité* : (a) archevêché de Salzbourg⁷¹, (b) ? consécration de l'archevêque de Kalocsa⁷².
9. RAIMUNDUS DE CAPELLA⁷³. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : sous-diacre du pape. – *Désignation* : legatus. – *Lieu d'activité* : Dalmatie, Croatie. – *Période d'activité* : 1177. – *Activité* : convocation du concile à Spalato⁷⁴.
10. [RAINERUS]⁷⁵. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : archevêque de Spalato. – *Désignation* : legatus. – *Lieu d'activité* : [Spalato]. – *Période d'activité* : 1178. – *Activité* : convocation au concile général de Latran (1179)⁷⁶.
11. THEOBALD⁷⁷. *Titre cardinalice* : (a) néant, (b) Ostia et Velletri (ec). – *Office ecclésiastique* : (a) sous-diacre du pape (abbé de Cluny). – *Désignation* : (a) legatus, (b) legatus. – *Lieu d'activité* : (a) Dalmatia et Sclavonia, (b) Ungaria. – *Période d'activité* : (a) 1189, (b) [1184-1188]. – *Activité* : (a) jugement de procès (Spalato-Zara)⁷⁸, (b) jugement des procès⁷⁹.

65. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 178.

66. *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), II, p. 180-183.

67. W. Holtzmann, 'Papst Alexander III. und Ungarn', *Ungarische Jahrbücher*, 6 (1926), p. 397-426, ici : p. 401. Cf. W. Ohnsorge, *Die Legaten Alexanders III im ersten Jahrzehnt seines Pontifikats (1159-1169)*, Berlin, 1928 (*Historische Studien*, 175), p. 123 ; Id., *Päpstliche und gegenpäpstliche Legaten in Deutschland und Skandinavien 1159-1181*, Berlin, 1929 (*Historische Studien*, 188), p. 61-62 ; K. Szovák, 'Pápai-magyar kapcsolatok a 12. században' [Les relations de la Papauté et de la Hongrie au XII^e siècle], *Magyarország és a Szentszék kapcsolatának ezer éve*, ed. I. Zombori, Budapest, 1996, p. 21-46, ici : p. 36 et n. 58.

68. L. Waldmüller, *Die Synoden in Dalmatien, Kroatien und Ungarn. Von der Völkerwanderung bis zum Ende der Arpaden (1311)*, Paderborn, 1987, p. 169-170.

69. Ohnsorge, *Die Legaten* (*supra*, n. 67), p. 123-124, et n. 75.

70. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 179.

71. *Chronica collecta a Magno presbitero, -1195*, ed. W. Wattenbach, Hannover, 1861 (*MGH, Scriptores*, 17), p. 501-502 ; Fraknói, *Magyarország egyházi* (*supra*, n. 52), p. 34 ; *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), II, p. 192-193 ; St. Weiß, *Die Urkunden der päpstlichen Legaten von Leo IX. bis Coelestin III. 1049-1198.*, Köln-Wien, 1995 (*Forschungen zur Kaiser- und Papstgeschichte des Mittelalters*, 13), p. 267, n° 1-2. Szovák, 'Pápai-magyar kapcsolatok' (*supra*, n. 67), p. 38.

72. Ohnsorge, *Päpst. u. gegenpäpst. Legaten* (*supra*, n. 67), p. 61-62 d'après Holtzmann, 'Papst Alexander III' (*supra*, n. 67), p. 400-401.

73. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 192.

74. *Codex dipl. Croatiae* (*supra*, n. 52), II, n° 145.

75. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 193.

76. *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), II, p. 195-196 ; *Codex dipl. Croatiae* (*supra*, n. 52), II, n° 155.

77. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 194.

78. *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), VII/1, p. 174-175 ; *Codex dipl. Croatiae* (*supra*, n. 52), II, n° 176.

79. *A Pannonhalmi Szent-Benedek-rend története*, ed. L. Erdélyi-P. Sörös, 13 vol., Budapest 1902-1916, I, p. 611 ; Magyar Nemzeti Levéltár Országos Levéltár, Mohács előtti gyűjtemény, Diplomatikai fényképtár [Archives Nationales de Hongrie, Collection Antemohacsiana, Département de photos] DF 200604 ; *Mon. episc. Vesprimiensis* (*supra*, n. 62), I, p. 4-5.

12. GREGORIUS DE SANCTO APOSTOLO⁸⁰. *Titre cardinalice* : S. Maria in Porticu (dc). – *Désignation* : legatus. – *Lieu d'activité* : Hungaria. – *Période d'activité* : (a) 1189-1190, (b-c) 1192. – *Activité* : (a) confirmation des privilèges des *Teutonici* en Transylvanie (1189), jugement du statut de la collégiale de Szeben⁸¹, (b) jugement de procès (Trau, 1192)⁸², (c) canonisation de Ladislas I^{er}, roi de Hongrie (1192)⁸³.
13. JOHANNES DE FERENTINO⁸⁴. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : chapelain du pape. – *Désignation* : legatus. – *Lieu d'activité* : [Dalmatia, Raguse]. – *Période d'activité* : 1197. – *Activité* : sentence d'excommunication⁸⁵.
14. KONRAD VON WITTELSBACH⁸⁶. *Titre cardinalice* : Sabina (ec). – *Office ecclésiastique* : archevêque de Mayence. – *Désignation* : ? – *Lieu d'activité* : Pannonia. – *Période d'activité* : 1199. – *Activité* : traité de paix, croisade (?)⁸⁷.
15. GREGORIUS DE CRESTENTIO CABALLI MARMOREI⁸⁸. *Titre cardinalice* : (a) S. Maria in Aquiro (dc), (b) S. Vitalis (pc). – *Désignation* : (a) legatus a latere (+ plenitudo potestatis), (b) ?, (c) *cardinalis Apostolice sedis*, (d) legatus a latere cum plenaria potestate, (e) legatus. – *Lieu d'activité* : (a) Hongrie, (b) ?, (c) ?, (d) ?, (e) [Hongrie]. – *Période d'activité* : (a) 1199-1201, (b) [1201], (c) 01/03/1201, (d-e) 1207-1208 (1209 ?). – *Activité* : (a) traité de paix, autorisation générale⁸⁹, (b) juridiction⁹⁰, (c) réception de l'aveu⁹¹, (d) union de l'Église de la Ruthénie ; Église de Hongrie⁹², (e) confirmation de l'archevêque de Kalocsa⁹³.

80. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 195.

81. Fraknói, *Magyarország egyházi* (*supra*, n. 52), p. 34-35 ; *Codex diplom. Hungariae* (*supra*, n. 52), XI, p. 309 ; W. Maleczek, *Papst und Kardinalkolleg von 1191 bis 1216*, Wien, 1984, p. 93 et n. 253 ; Tillmann, 'Ricerche' (*supra*, n. 62), p. 383, n. 163 ; *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), II, p. 250-251, 333-335, III/2, p. 240-241 ; Magyar Nemzeti Levéltár Országos Levéltár, Mohács előtti gyűjtemény, Diplomatikai levéltár [Archives Nationales de Hongrie, Collection Antemohacsiana, Département des chartes] DL 37051 (copie du XVIII^e siècle).

82. *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), II, p. 279-281 ; *Codex dipl. Arpadianus* (*supra*, n. 64), VI, p. 189-191 ; *Codex dipl. Croatiae* (*supra*, n. 52), II, n° 238. Szovák, 'Pápai-magyar kapcsolatok' (*supra*, n. 67), p. 39-40.

83. Thomas Spalatensis, *Historia Salonitanorum* (*supra*, n. 25), p. 575. Thomas, archidiacre de Spalato confond Gregorius avec Gregorius de Crescentio Caballi Marmorei !

84. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 196.

85. *Codex dipl. Croatiae* (*supra*, n. 52), II, n° 268.

86. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 201.

87. D'après les *Chronica regia Coloniensis* il mit fin aux querelles de trône entre le roi Emeric et son frère André (futur roi en 1205) en Hongrie. *Chronica Coloniensis* (*supra*, n. 11), p. 168. Maleczek, *Papst* (*supra*, n. 81), p. 316. Il est également proposé qu'il serait venu en Hongrie pour prêcher la croisade. E. Kartusch, *Das Kardinalskollegium in der Zeit von 1181-1227. Ein Beitrag zur Geschichte des Kardinalates im Mittelalter*, Wien, 1948, p. 130.

88. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 18.

89. Il s'agissait des querelles de trône entre le roi Émeric et son frère, le duc André, futur roi. *Codex diplom. Arpadianus* (*supra*, n. 64), I, p. 88-89. Maleczek, *Papst* (*supra*, n. 81), p. 91, 339 ; DL 36121, Po. 966.

90. Controverse du prévôt d'Aquilée, Poppo et son chapitre. Maleczek, *Papst* (*supra*, n. 81), p. 91, n. 228.

91. Acte d'obéissance du patriarche d'Aquilée, Peregrinus. Tillmann, 'Ricerche' (*supra*, n. 62), p. 382, n. 156a. Cf. Po. 1309.

92. Po. 3195 ; *Codex diplom. Hungariae* (*supra*, n. 52), III/1, p. 54-56. Le pape s'adressa de la même façon aux prélats de la Dalmatie et de la Ruthénie ! Po. 3196. Cf. Maleczek, *Papst* (*supra*, n. 81), p. 91.

93. *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), III/1, p. 53 ; Fraknói, *Magyarország egyházi* (*supra*, n. 52.), p. 44. Cf. K. Ganzer, *Papsttum und Bistumbesetzungen in der Zeit von Gregor IX. bis Bonifaz VIII.*, Köln-Graz, 1968, p. 18-19 ; J. R. Sweeney, 'Innocent III, Canon Law and Papal Judges Delegate in Hungary', *Popes, Teachers, and Canon Law in the Middle Ages*, ed. J. R. Sweeney-S. Chodrow, Ithaca-New York, 1989, p. 26-51, ici : p. 32 ; Po. 2591, Innocentius III, *Reg.*, VIII, 141 (140) (ed. O. Hageneder, A. Sommerlechner, Wien, 2001, p. 258) ; Po. 3252, Innocentius III, *Reg.*, x, 177 (ed. R. Murauer, A. Sommerlechner, Wien, 2007, p. 293-294).

16. JOHANNES DE CASAMARIS⁹⁴ ; SIMON. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : chapelain ; sous-diacre du pape. – *Désignation* : legatus. – *Lieu d'activité* : (a-b) Dalmatia, Servia, (c) (Dalmatia, Raguse). – *Période d'activité* : 1199-1200. – *Activité* : (a) lutte contre les hérétiques⁹⁵, (b) enquête (obédience d'Antivar à Raguse, pallium)⁹⁶, (c) confirmation des insignes épiscopaux (mitra, baculum, sandal)⁹⁷.
17. JOHANNES DE CASAMARIS ; BERNARDUS. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : chapelain du pape ; archev. de Spalato. – *Désignation* : legatus. – *Lieu d'activité* : Servia, Bulgaria. – *Période d'activité* : 1202. – *Activité* : conversion de Kalojan, envoi du pallium (archev. de Trnovo)⁹⁸.
18. LEO BRANCALEONIS⁹⁹. *Titre cardinalice* : S. Crux in Jerusalem (pc). – *Désignation* : legatus. – *Lieu d'activité* : Bulgaria. – *Période d'activité* : 1204. – *Activité* : confirmation de l'archev. de Trnovo, couronnement de Kalojan¹⁰⁰.
19. UGOLINUS DE SEGNI. *Titre cardinalice* : Ostia (ec). – *Désignation* : legatus cum auctoritate apostolica (= legatus a latere ?). – *Lieu d'activité* : [Hungaria]. – *Période d'activité* : 1217-1219. – *Activité* : mandat général¹⁰¹, participation à la croisade¹⁰².
20. ACONTIUS (ACCONTIUS)¹⁰³. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : chapelain du pape, sous-diacre. – *Désignation* : (a) [nuntius], (b) iudex delegatus [nuntius ?], (c) legatus [missus], (d) legatus cum pleno iure, (e-j) legatus. – *Lieu d'activité* : (a-b) Hungaria, (c) Dalmatia, Bosnia, (d) Spalato (Dalmatia), (e) Spalato, (f-g) Ragusa (Dalmatia), (h-j) Hungaria. – *Période d'activité* : 1221-1225 (?). – *Activité* : (a) collecte du vingtième¹⁰⁴, (b) jugement de procès¹⁰⁵, (c) lutte contre les hérétiques (1221, 1222)¹⁰⁶, (d) inquisition sur l'élection de l'archevêque de Spalato (Guncellinus, 1221, 1223)¹⁰⁷,

94. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 44.

95. Po. 566, Innocentius, *Reg.*, I, 525 (ed. O. Hageneder, A. Haidacher, Graz-Köln, 1964, p. 758)

96. Po. 578, Innocentius, *Reg.*, I, 533 (535) (ed. Hageneder, A. Haidacher [*supra*, n. 95], p. 770-771).

97. *Codex dipl. Arpadianus* (*supra*, n. 64), VI, p. 220.

98. Po. 1768 ; *Codex dipl. Arpadianus* (*supra*, n. 64), XI, p. 225.

99. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 41.

100. Maleczek, *Papst* (*supra*, n. 81), p. 138 ; Innocentius III, *Reg.*, VII, 8 [Po. 2140] (ed. O. Hageneder, A. Sommerlechner, Wien, 1997, p. 22-23) ; *Codex dipl. Hungariae* [*supra*, n. 52], II, p. 426. Cf. Id., VII, 9 [Po. 2142] (*ibid.*, p. 24) et VII, 12 [Po. 2141 (*ibid.*, p. 26-27) ; *Cod. dipl. Hung.*, II, p. 426-427. Id., VII, 14 [Po. 2144] (*ibid.*, p. 29-30) ; *Cod. dipl. Hung.*, II, p. 427-442. Id., VII, 126 [Po. 2282] (*ibid.*, p. 199-202).

101. *Vetera monumenta* (*supra*, n. 39), I, n° v. À ce moment-là Ugolinus était envoyé comme légat pontifical en Italie du Nord. Cf. H. Zimmermann, *Die päpstliche Legation in der erste Hälfte des 13. Jahrhunderts. Vom Regierungsantritt Innozenz' III. bis zum Tode Gregors IX. (1198-1941)*, Paderborn, 1913 (Görres-Gesellschaft zur Pflege der Wissenschaft im katholischen Deutschland. Sektion für Rechts- und Sozialwissenschaft, 17), p. 73 ; Kartusch, *Das Kardinalskollegium* (*supra*, n. 87), p. 207.

102. *Annales Marbacenses* (ed. H. Bloch, Hannoverae-Lipsiae, 1907 [MGH, *Script. in usus schol.*, 9), p. 87 ; Zimmermann, *Die päpstliche Legation* (*supra*, n. 101), p. 73.

103. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 42.

104. *Vetera monumenta* (*supra*, n. 39), I, n° xxviii. Cf. Po. 5963, 5970, 5971a.

105. *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), VII/5, p. 226.

106. *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), III/1, p. 350 ; Po. 6725 ; *Codex diplom. Arpadianus* (*supra*, n. 64), XI, p. 167 ; *Codex diplom. Hungariae*, III/1, p. 351-352.

107. 'misit nuncios suos ad domini pape curiam postulans, ut perfecte sibi legationis auctoritas preberetur [...] plene legationis officium [...] apostolica auctoritate suffultus'. Thomas Spalatensis, *Historia Salonitanorum* (*supra*, n. 25), p. 172 ; *Codex diplomaticus Hungariae* (*supra*, n. 52), III/1, p. 418.

(e) jugement de procès (1221)¹⁰⁸, (f) jugement de procès (1222)¹⁰⁹, (g) privilège de protection (1222)¹¹⁰, (h) procès de mariage (Béla, rex iunior, 1223)¹¹¹, (i) mission en Bosnie (av. 1225)¹¹², (j) confirmation des privilèges (av. 1225)¹¹³.

21. KONRAD VON URACH. *Titre cardinalice* : Porto (ec). – *Désignation* : legatus. – *Lieu d'activité* : [Hungaria]. – *Période d'activité* : 1225. – *Activité* : révocation de l'Ordre Teutonique en Hongrie¹¹⁴.
22. ROBERT¹¹⁵. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : archevêque d'Esztergom. – *Désignation* : (a) legatus, (b) legatus cum plene legationis officio, (c) [legatus], (d) legatus. – *Lieu d'activité* : (a-b) Cumania, Brodinia, (c) Hungari, (d) Cumania. – *Période d'activité* : 1227-1231. – *Activité* : (a) mission en Coumanie, création de l'évêché (1227)¹¹⁶, (b) mission en Coumanie, absolution du vœu de croisade (1231)¹¹⁷, (c) autorisation d'application des censures ecclésiastiques contre Sarrasins, Juifs (1231)¹¹⁸, (d) prohibition d'excommunication, d'interdit contre le roi et le royaume ; révocation (1232)¹¹⁹.
23. EGIDIUS (GILLES)¹²⁰. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : chapelain, sous-diacre du pape. – *Désignation* : (a-d) iudex delegatus, (e) auctoritate nostra [apostolica] suffultus [legatus ?], (f) legatus. – *Lieu d'activité* : (a-d) [Hungaria], (e-f) [Hungaria]. – *Période d'activité* : 1228-1231. – *Activité* : (a) jugement de procès (1228)¹²¹, (b) jugement de procès (1228)¹²², (c) jugement de procès (1229)¹²³, (d) jugement de procès (1230)¹²⁴, (e) création de l'évêché de Bosnie, inquisition, censures eccl. (1229)¹²⁵, (f) jugement de procès (1229)¹²⁶.
24. JACOBUS DE PECORARIA¹²⁷. *Titre cardinalice* : inconnu. – *Office ecclésiastique* : inconnu. – *Désignation* : (a) legatus de latere, (b-f) legatus, (g) legatus cum legationis plene officio, (h-o) legatus. – *Lieu d'activité* : (a) ad partes Hungariae, (b-e) [Hungaria], (f) [Hungaria, Bosnia], (g) Hungari, (h) [Hungaria], (i) Hungaria, (j-l) [Hungaria], (m-o) Hungaria. – *Période d'activité* : 1232-1234. – *Activité* : (a) mandat général (1232)¹²⁸, (b) confirmation (*forma interdicti, privilegium ecclesiasticorum*, 1232)¹²⁹, (c) confirmation

108. *Codex diplom. regni Croatiae (supra, n. 52)*, III, n° 176.

109. *Codex diplom. Arpadianus (supra, n. 64)*, VI, p. 416.

110. *Codex diplom. Arpadianus (supra, n. 64)*, VI, p. 417.

111. *Codex diplom. Hungariae (supra, n. 52)*, III/1, p. 414-415.

112. *Codex diplom. Hungariae (supra, n. 52)*, III/2, p. 33.

113. *Codex diplom. Hungariae (supra, n. 52)*, III/1, p. 440-441.

114. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, p. 58.

115. Delegateonline (*supra, n. 51*), Fiche n° 43.

116. 'Strigoniensi archiepiscopo, apostolice sedis legato, [...] in Cumania et Brodinia (al. Brodник) terra illi vicina [...] deuotioni tuae super predictis plene legationis officium in eisdem provinciis committentes'. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° CLIV.

117. 'archiepiscopo Strigoniensi apostolice sedis legato [...] in Cumanorum et Brodnicorum provinciis sibi vicinis [...] ad dictas provincias licentiam tibi concedimus postulata, deuotioni tue super predictis plene legationis officium in eisdem provinciis comittendo'. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, p. 93.

118. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, p. 93-94.

119. 'archiepiscopo Strigoniensi in Cumania apostolice sedis legato' *Codex diplom. Hungariae (supra, n. 52)*, III/2, p. 302.

120. Delegateonline (*supra, n. 51*), Fiche n° 40.

121. *Mon. episc. Vesprimiensis (supra, n. 62.)*, I, p. 79-80.

122. *Codex diplom. Arpadianus (supra, n. 64)*, I, p. 255-256.

123. *Mon. episc. Vesprimiensis (supra, n. 62.)*, I, p. 80-81.

124. *Codex diplom. Arpadianus (supra, n. 64.)*, I, p. 278-281.

125. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° CLIX. Cf. *Codex diplom. Arpadianus (supra, n. 64)*, I, p. 323.

126. *Codex diplom. Hungariae (supra, n. 52)*, III/2, p. 172-188 ; *Regesta regum stirpis Arpadianae critico-diplomatica - Az Árpád-házi királyok okleveleinek kritikai jegyzéke*, ed. E. Szentpétery, I. Borsa, 2 vol., Budapest, 1923-1987, n° 451.

127. Delegateonline (*supra, n. 51*), Fiche n° 148.

128. *Codex diplom. Hungariae (supra, n. 52)*, III/2, p. 302. Dans la lettre adressée au roi le pape précisa de la façon suivante 'de latere nostro destinari' *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° 195.

129. *Codex diplom. Hungariae (supra, n. 52)*, III/2, p. 311-314.

- (*privilegium ecclesiasticorum*, 1233)¹³⁰, (d) jugement de procès (1233)¹³¹, (e) enquête sur le dossier de canonisation (Luc, archevêque d'Esztergom, 1233)¹³², (f) réorganisation de l'évêché de Bosnie (1233)¹³³, (g) mandat gén. (1233)¹³⁴, (h) traité de Bereg (droit des ecclésiastiques, 1233)¹³⁵, (i) réorganisation de l'évêché de Bosnie (1233/1234)¹³⁶, (j) confirmation (*privilegium ecclesiasticorum*, 1233)¹³⁷, (k) jugements de procès (1234)¹³⁸, (l) jugement de procès (1234)¹³⁹, (m) disposition de hiérarchie ecclésiastique (archidiacre de Bodrog, 1234)¹⁴⁰, (n) disposition des statuts capitulaires (Bács, 1234)¹⁴¹, (o) disposition des statuts capitulaires (Székesfehérvár, 1234)¹⁴².
25. PONSÁ (OP)¹⁴³. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : évêque de Bosnie. – *Désignation* : (a) ?, (b) plene legationis officium. – *Lieu d'activité* : (a-b) Bosnia. – *Période d'activité* : (a) 1234, (b) 1238-1241. – *Activité* : (a) lutte contre les hérétiques (sans nom !)¹⁴⁴, (b) nomination épiscopale (1238)¹⁴⁵.
26. SALVI¹⁴⁶. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : évêque de Pérouse. – *Désignation* : (a-b) legatus. – *Lieu d'activité* : (a) ad partes Romanie [= Bulgaria ?], (b) Bulgaria. – *Période d'activité* : 1237-1238. – *Activité* : (a) mission politique auprès d'Asen (1237)¹⁴⁷, (b) croisade contre Asen (1238)¹⁴⁸.
27. JOHANNES DE CIVITELLA¹⁴⁹. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : chapelain, sous-diacre du pape. – *Désignation* : (a) [iudex delegatus], (b) [legatus], (c) [iudex delegatus], (d) [legatus]. – *Lieu d'activité* : (a) [Hungaria], (b) Hungaria, (c) [Hungaria], (d) Hungaria. – *Période d'activité* : 1241. – *Activité* : (a) enquête (évêque de Csanád, 1241)¹⁵⁰, (b) convocation au concile ; croisade contre Frédéric II (1241)¹⁵¹, (c) enquête de l'élection du prévôt de Székesfehérvár (1241)¹⁵², (d) absolution de la visite du concile (év. de Veszprém, *licentia remanendi*, 1241)¹⁵³.
130. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° 190. Fraknói, *Magyarország egyházi (supra, n. 52)*, p. 53-54 suppose un synode provincial.
131. *Codex dipl. Arpadianus (supra, n. 64)*, I, p. 312-313.
132. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° 189.
133. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, 113 ; Po. 9211.
134. Gregorius IX, *Reg.*, n° 1498 (Po. 9272), 1500 (Po. 9274) (ed. L. Auvray, *Les registres de Grégoire IX*, 4 vol., Paris, 1890-1955, I, col. 827-828).
135. *Codex dipl. Hungariae (supra, n. 52)*, III/2, p. 326 ; Gregorius IX, *Reg.*, n° 1749 (Po. 9374) (ed. Auvray [*supra*, n. 134]), I, col. 960). Fraknói, *Magyarország egyházi (supra, n. 52)*, p. 53-54 suppose un synode provincial.
136. Albericus monachus Triumphontium, *Chronicon (supra, n. 11)*, p. 933, 934.
137. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° CCIII.
138. *Codex dipl. Arpadianus (supra, n. 64)*, I, p. 310, 312, 323, VI, p. 553-554.
139. *Codex dipl. Hungariae (supra, n. 52)*, VII/1, p. 240.
140. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° CCXI.
141. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° CCX.
142. Gregorius IX, *Reg.*, n° 1969 (Po. 9474) (ed. Auvray [*supra*, 134]), I, col. 1070-1071).
143. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 45.
144. Gregorius IX, *Reg.*, n° 2127 (Po. 9737) (ed. Auvray [*supra*, 134]), I, col. 1142-1143).
145. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° CCLXXXIX, CCCII, CCCVI, CCCXIV ; Po. 10832 ; *Codex dipl. Croatiae (supra, n. 52)*, IV, n° 89.
146. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 146.
147. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° CCLXXVI.
148. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° CCLXXXIII ; *Codex dipl. Hungariae (supra, n. 52)*, IV/1, p. 103.
149. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 157.
150. Gregorius IX, *Reg.*, n° 5364 (Po. 10985) : 'J[ohanni] de Civitella, subdiacono el capellano nostro' (ed. Auvray [*supra*, 134]), I, col. 352).
151. *Vetera monumenta (supra, n. 39)*, I, n° CCCXXVII.
152. Gregorius IX, *Reg.*, n° 5380 (Po. 10992) (ed. Auvray [*supra*, 134]), I, col. 358).
153. Gregorius IX, *Reg.*, n° 5402 (Po. —) (ed. Auvray [*supra*, 134]), I, col. 372).

28. STEPHANUS DE BÁNCSA¹⁵⁴. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : archevêque (post.) d'Esztergom. – *Désignation* : legatus. – *Lieu d'activité* : Croatia, Dalmatia. – *Période d'activité* : 1243. – *Activité* : lutte contre les hérétiques (pirates ?)¹⁵⁵.
29. VELASCO (OFM)¹⁵⁶. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : (a) penitentiarius, (b) penitentiarius, capellanus pape. – *Désignation* : (a-b) [legatus]. – *Lieu d'activité* : (a) Ungaria, Austria, (b) Hungaria. – *Période d'activité* : (a) 1253, (b) 1263. – *Activité* : (a) *reformatio pacis* (duc d'Autriche, roi de Hongrie)¹⁵⁷, (b) *reformatio pacis* (roi Béla et son fils, Étienne)¹⁵⁸.
30. WALTER (GUALTERUS)¹⁵⁹. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : penitentiarius, capellanus pape. – *Désignation* : [legatus]. – *Lieu d'activité* : Zagreb (Croatia). – *Période d'activité* : 1264. – *Activité* : administration de l'évêché de Zagreb¹⁶⁰.
31. ENECUS¹⁶¹. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : penitentiarius, capellanus pape. – *Désignation* : iudex delegatus [legatus ?]. – *Lieu d'activité* : Pécs (Hungaria). – *Période d'activité* : 1266. – *Activité* : (a) enquête de la plainte contre Jób, év. de Pécs¹⁶², (b) restitution des biens des chanoines de Pécs¹⁶³.
32. PHILIPPUS DE FERMO¹⁶⁴. *Titre cardinalice* : néant. – *Office ecclésiastique* : évêque de Fermo. – *Désignation* : (a) legatus a latere, (b-c) legatus. – *Lieu d'activité* : Hungaria, Polonia, Dalmatia, Croatia, Rama, Servia, Lodomiria, Galitia, Cumania + partibus illi conterminis. – *Période d'activité* : 1278-1279-1281. – *Activité* : (a) mandat général (1278)¹⁶⁵, (b) concession des facultés (1278)¹⁶⁶, (c) *iudex ordinarius*¹⁶⁷.

154. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 1 ; G. Kiss, *Dél-Magyarországtól – Itáliáig Bánca nembeli István (1205 k.-1270) váci püspök, esztergomi érsek, az első magyarországi bíboros életpályája* [De la Hongrie méridionale à l'Italie. Biographie d'Étienne de Bánca (ca. 1205-1270), évêque de Vác, archevêque d'Esztergom, premier cardinal hongrois], Pécs, 2015.

155. *Vetera monumenta* (*supra*, n. 39), I, n° CCCLXVII.

156. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 127.

157. *Vetera monumenta* (*supra*, n. 39), I, n° CCCXXIII. Cf. *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), IV/2, p. 199.

158. *Vetera monumenta* (*supra*, n. 39), I, n° CCCCLIX.

159. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 128.

160. *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), IV/3, p. 224.

161. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 129.

162. *Vetera monumenta* (*supra*, n. 39), I, n° DXXI. Cf. *Ibid.*, n° DXXIII.

163. *Vetera monumenta* (*supra*, n. 39), I, n° DXXII.

164. Delegateonline (*supra*, n. 51), Fiche n° 130.

165. Po. 21412 : 'Venerabili fratri Philippo episcopo Firmano, apostolice sedis legato [...]. Et ut circa legationis officium, quod in eodem regno Ungarie tibi duximus committendum, eo possis prosperari facilius, quo solitis legatorum, qui missi de latere mare transeant, adornatus insigniis personam nostram quodammodo presentabis, de speciali gratia apostolica tibi auctoritate concedimus, quod eisdem insigniis infra predictum Ungarie regnum dumtaxat et terras dominio eiusdem regis subiectas, uti libere valeas, predicte legationis officium prosequendo, ita tamen, quod premissis insigniis in aliis commissis tibi partibus, provinciis et locis aliquatenus non utaris, et quod id, quod in hac parte tibi pro evidentibus necessitatibus et utilitatibus regni predicti et terrarum earumdem conceditur, ad aliquam consequentiam pretextu huiusmodi in regno et terris eisdem propter hoc imposterum non trahatur [...]' (*Vetera monumenta* [*supra*, n. 39], I, p. 327-328).

166. Formule : 'Venerabili fratri Philippo episcopo Firmano apostolice sedis legato'.

167. Formule : 'Philippus miseratione divina Firmanensis episcopus apostolice sedis legatus.' Par ex. *Hazai Okmánytár. Codex Diplomaticus Patrius*, ed. A. Ipolyi et alii, 8 vol., Győr-Budapest, 1865-1891, VI, p. 240. Le légat a délégué lui-même des cas au clergé local comme par ex. en 1280 à l'archevêque d'Esztergom, Lodomerius. *Codex dipl. Hungariae* (*supra*, n. 52), V/3, p. 514-515.